



Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Le Pradet, le 16 mars 2010,

Monsieur Bruno CHAMPION
Secrétaire Général Adjoint National
S/C de Madame Yolande RESTOUIN
Secrétaire Générale Nationale
Syndicat Autonome de la
Fonction Publique Territoriale
35, rue Jules Verne
83220 LE PRADET

à

Monsieur Alain MARLEIX
Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et
Aux Collectivités Territoriales
Place Beauvau
75800 PARIS

Objet : Propositions visant à améliorer le volet social de la filière sécurité.
Courrier en AR : 1A 015 688 6297 0

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Par la présente, les représentants du Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale tiennent à vous informer qu'ils seront solidaires des mouvements annoncés par l'intersyndicale au sujet du volet social de la filière sécurité.

En effet, depuis près de dix ans, cette filière a vu ses prérogatives en constante augmentation sans qu'aucun volet social ne vienne compenser cette surcharge de travail et de compétences.

Aujourd'hui, l'ensemble de cette filière exprime son écœurement envers un processus créé volontairement et qui a toujours laissé le faux espoir de certaines possibilités d'obtenir un volet social en adéquation avec les tâches demandées.

Pour l'heure et au regard des prises de position de chacun, il appert qu'une situation de blocage viendra, sans doute, s'immiscer dans toutes tentatives de négociations.

Par conséquent, les représentants du SAFPT, conscients de cette situation, vous prient de trouver les propositions qu'ils émettent afin de fournir une base de travail légitime et acceptable par toutes les parties concernées.

En effet, même si le SAFPT ne siège pas au Conseil Supérieur de la fonction Publique territoriale, ses représentants pensent, de par leur connaissance du terrain et leur écoute des agents de toutes les filières, pouvoir vous faire des propositions réalisables parce que réfléchies et non utopiques comme cela est souvent le cas.

D'ailleurs, bon nombre d'entre elles ont déjà été retenues par le passé.

Dans un premier temps et afin de répondre à l'Association des Maires de France, le SAFPT propose de réévaluer le concours d'agent de Police Municipale en demandant que son accès soit possible avec le baccalauréat ou diplômes équivalents de niveau IV. Actuellement, le recrutement en catégorie C s'effectue par concours sur épreuves et le candidat doit être titulaire d'un titre ou diplôme homologué au niveau V.

Cette mesure, récemment adoptée en Police Nationale, permettrait de placer le cadre d'emplois des Agents de police municipale en Catégorie B.

De ce fait, le réajustement des grilles indiciaires se ferait en toute logique.

Le cadre d'emplois des Chefs de service serait, quant à lui, placé en Catégorie A et pourrait ainsi comporter trois grades avec des bases de recrutement et des grilles indiciaires en correspondance avec les autres filières de la catégorie A de la FPT.

Cette demande apparaît tout à fait légitime au regard des compétences et des connaissances demandées aujourd'hui aux Policiers Municipaux

De plus, cette proposition bénéficierait également aux Gardes Champêtres qui, du fait de la future appellation « Police Territoriale » devraient, selon toute vraisemblance, intégrer le cadre d'emplois de la Police Municipale.

Enfin, les représentants du SAFPT restent dans leur logique puisque la Catégorie C resterait entièrement libre afin d'accueillir les ASVP. Ces derniers pourraient avoir accès au cadre d'emplois PM par la voie d'un examen professionnel ou d'un concours interne.

En second lieu, il a été opposé à cette filière la possibilité d'intégrer l'Indemnité Spécifique Mensuelle de Fonction dans le calcul des retraites pour ne pas occasionner un cas de jurisprudence pour les autres filières de la FPT.

Or, il est incontestable que cette jurisprudence existe déjà puisque la filière des Sapeurs Pompiers professionnels bénéficie de l'intégration de la prime de feu dans le calcul des retraites.

Il est également à noter que la filière précitée possède également une bonification d'une annuité tous les cinq ans.

Les représentants du SAFPT proposent que, sur cette base légale, la filière sécurité puisse bénéficier d'aménagements identiques.

Forts de leurs propositions, les représentants du SAFPT ont conscience de donner une base de travail légale, légitime et acceptable aux revendications de la filière sécurité. Ils se tiennent donc à votre entière disposition pour participer à de futures négociations dans le cadre que vous entendrez fixer au regard de leur absence au CSFPT.

Le SAFPT représente aujourd'hui une force incontestable de par la consultation de son site où une page spéciale a été créée à l'attention de la catégorie d'agents précitée (48 236 visites uniques à ce jour).

La quasi-totalité des agents de cette catégorie ont parfaitement compris qu'ils sont avant tout des agents territoriaux et non, comme certains veulent le faire croire, des agents à part.

Cette prise de conscience est donc liée aux propositions émises par le SAFPT.

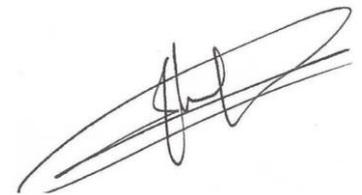
Dans l'attente de ce qu'il adviendra, le SAFPT reste déterminé sur le sujet et participe, de ce fait, à la pétition nationale sur le volet social des PM.

A cet effet, vous trouverez, en pièces jointes, les premières pétitions nationales qui nous ont été confiées.

Les représentants du SAFPT ne manqueront pas de vous faire parvenir les suivantes...

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'expression de ma haute et respectueuse considération.

Bruno CHAMPION



Copies :

Monsieur Nicolas SARKOZY, Président de la République.

Monsieur François FILLON, Premier Ministre.

Monsieur Eric WOERTH, Ministre du Budget, des comptes publics, de la Fonction Publique et de la réforme de l'Etat

Monsieur Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales

Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France